

Composition des MUG

Organisation des MUG direction en fonction de leur temps de décharge:

- Chargés d'écoles (1 classe) soit 39 écoles / 21% des écoles
- Directeurs de 2 à 3 classes soit 75 écoles / 40% des écoles
- Directeurs de 4 à 8 classes: soit 67 écoles / 35% des écoles
- Directeurs de 9 classes et plus: soit 6 écoles / 4% des écoles

La fonction de chargé d'école serait ainsi retirée du MUG 'Enseignants'. Ce MUG serait ainsi un peu moins 'fourre-tout' (adjoints + chargés d'école + titulaires de secteur).

Zones infra géographiques associées aux MUG

Actuellement Auch et ses alentours ne font partie d'aucune zone infra géographique.

Au mouvement 2020, 11 collègues étaient sans postes alors que 3 postes de remplaçants restaient vacants sur la ville d'Auch. Ces postes ne pouvaient pas être demandés par vœu large.

Nous demandons de constituer une zone infra supplémentaire (Auch et ses alentours) ou d'intégrer Auch et ses alentours à une ou à des zones infra.

Attribution de la bonification pour mesure de carte scolaire

Elle ne peut être obtenue que si le collègue demande en vœu 1 le poste qu'on lui supprime et que si le collègue s'engage à retourner sur son poste si celui-ci était réouvert à la rentrée.

C'est une mesure mal comprise par nos collègues et qui complexifie les règles du mouvement:

- Cas où je ne peux pas demander un poste de même nature que celui que j'occupe et que l'on ferme.
- Cas où je suis adjoint élé et ou je peux me retrouver adjoint mat si je redemande un poste dans mon école.
- Cas où je demande un poste à profil qui doit être en tête de liste sauf si je veux bénéficier de la bonification mesure de carte scolaire.
- Cas où le poste réouvre à la rentrée mais j'ai déménagé entre temps parce que j'ai obtenu un autre poste et je me retrouve très loin du poste qui réouvre.
- ...

Nous demandons que l'obtention de la bonification pour mesure de carte scolaire ne soit plus conditionnée.

Par contre, la priorité de niveau 1 pour retrouver un poste d'adjoint dans l'école où j'ai subi une fermeture doit toujours être conditionnée au fait que je demande ce poste en n°1.

En cas de réouverture de mon poste à la rentrée, la DSDEN me propose d'y être réaffecté mais ne m'y oblige pas.

Postes ASH vacants proposés à la phase d'ajustement

Lorsque des postes ASH restent vacants et doivent être proposés à la phase d'ajustement, nous proposons de permettre aux enseignants déjà affectés à titre définitif, qui le souhaiteraient, de libérer à titre provisoire leur poste pendant 1 an pour être affecté sur le poste ASH pendant cette période.

Cette proposition permettrait à des enseignants de découvrir l'ASH sans risque de perdre leur poste et de poursuivre dans l'enseignement spécialisé si leur expérience a été concluante.

Postes de direction vacants proposés à la phase d'ajustement

Lorsque des postes de direction restent vacants et doivent être proposés à la phase d'ajustement, nous proposons de permettre aux enseignants déjà affectés à titre définitif, qui le souhaiteraient, de libérer à titre provisoire leur poste pendant 1 an pour être affecté sur le poste de direction pendant cette période.

Cette proposition permettrait à des enseignants de découvrir la direction sans risque de perdre leur poste et d'y poursuivre ou pas leur parcours professionnel.